

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2019/1090 de la Commission du 26 juin 2019 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «diméthoate», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 173 du 27 juin 2019)

Page 40, au considérant 15:

au lieu de: «17 octobre 2019»,

lire: «30 septembre 2019».

Page 40, au considérant 15:

au lieu de: «17 juillet 2020»,

lire: «30 juin 2020».

Page 41, à l'article 3:

au lieu de: «17 janvier 2020»,

lire: «31 décembre 2019».

Page 41, à l'article 4:

au lieu de: «17 octobre 2019»,

lire: «30 septembre 2019».

Page 41, à l'article 4:

au lieu de: «17 juillet 2020»,

lire: «30 juin 2020».
